

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**Réunion du Conseil Municipal**  
**3 mai 2016**

**N°2016\_05\_1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 AVRIL 2016**

Considérant l'absence d'observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 12 avril 2016.

**N°2016\_05\_2 DEMANDE DE RETRAIT DU SIAEP DES ARBOUS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRENAOIS DES COMPETENCES EN MATIERE DE DISTRIBUTION, PRODUCTION ET TRANSPORT DE L'EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET AUTONOME**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par douze voix pour et une abstention (Monsieur Gilles SAINT-PÉ),

**APPROUVE** la délibération du S.I.A.E.P. des Arbouts en date du 15 avril 2016 acceptant le retrait dudit syndicat de la Communauté de Communes du Pays Grenadois au titre des compétences de distribution, production, transport de l'eau potable, assainissement collectif et autonome à compter du 30 juin 2016.

**N°2016\_05\_3 ACQUISITION PARCELLE D 719**

**Le Conseil Municipal,**

- conscient de la nécessité d'acquérir la parcelle D 719 afin de mener à bien le projet de déplacement du cheminement reliant la rue de l'Abbé Meyranx et le lotissement du Gioulé,

Monsieur ESTEFFE Jean-Michel déclarant ne pas prendre part au vote, son épouse étant membre de l'indivision CASTEX.

**DECIDE :**

- 1) L'acquisition de la parcelle D 719, appartenant à l'indivision CASTEX (superficie de 541 m<sup>2</sup>), pour un montant de 10 000 €.
- 2) Les frais d'acte seront à la charge de la commune.
- 3) Le règlement de ces dépenses (inscrites au budget primitif) sur l'article 2138 – opérations non individualisées.
- 4) Nomme l'office notarial DESTRUHAUT, de Grenade sur l'Adour, pour rédiger l'acte.
- 5) Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

**N°2016\_05\_4 DON PARCELLES D 745, D 747, D 851 ET D 852 - INDIVISION DEPART**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le don, les parcelles D 745, D 747, D 851 et D 852, d'une superficie totale de 610 m<sup>2</sup>, par l'indivision DEPART, au profit de la commune de Cazères-sur-l'Adour ;
- décide que les frais afférents seront à la charge de l'indivision DEPART ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents se rapportant à ce dossier.

- **Travaux bâtiments** : Monsieur Eric ZAMPROGNA, adjoint au maire en charge des bâtiments, fait le point sur les travaux en cours et sur l'échéancier des travaux à venir (mairie et logement de l'école).
- **Consultation fauchage** : Pour l'année 2016, le fauchage des bordures de routes a été attribué à l'entreprise Sébastien DULIN et l'entretien du site des Berges de l'Adour à l'entreprise Michel LAFITE.
- **Compteurs Linky** : Monsieur le Maire distribue à chaque conseiller un courrier émanant du SYDEC et portant sur le déploiement des compteurs de type Linky.
- **RTE** : Travaux d'élagage, d'abattage et de débroussaillage nécessaires à l'entretien de la ligne électrique à 63kV, allant d'Aire-sur-l'Adour à Saint-Pierre-du-Mont, à dater du 26 avril 2016.
- **CCI des Landes** : Le rapport d'activité 2015 a été adressé à la mairie.
- **CDG 40** : Le rapport d'activité 2015 a été adressé à la mairie.
- **Extension du cimetière** : Début des travaux le 17 mai 2016.
- Un verre « écocup » personnalisé « Communauté de Communes du Pays Grenadois » est offert par cette dernière à chaque conseiller.
- **Travaux Pont Eiffel** : A ce jour, aucune information sur l'état d'avancement du chantier n'a été communiquée à la mairie.  
Il est décidé d'organiser une réunion entre le conseil municipal, les commerçants / artisans / entreprises / professions libérales et les responsables du projet. L'objectif étant de connaître l'avancement et le calendrier des travaux ainsi que les répercussions enregistrées par les commerçants / artisans / entreprises / professions libérales sur leurs activités depuis la coupure du pont.

*L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-deux heures.*

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 10 mai 2016.

Le Maire,

Francis DESBLANCS